

Bureau du 20 novembre 2006

Décision n° B-2006-4743

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Place Voltaire - Aménagement - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD), sols et mobilier - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de communauté, par sa délibération n° 2006-3289 du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-3898 en date du 9 janvier 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure de marché négocié avec mise en concurrence et publicité, conformément aux articles 34, 35-I-5°, 39, 40, 65 et 66 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de travaux du lot n° 1 : VRD, sols et mobilier dans le cadre de l'aménagement de la place Voltaire à Lyon 3°.

Conformément aux articles 53 et 66 du code des marchés publics, sur proposition de la personne responsable du marché, la commission permanente d'appel d'offres, par décision en date du 27 octobre 2006, a classé première l'offre de l'entreprise Linea BTP, pour un montant de 399 865,68 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2005-2988 et n° 2006-3289 respectivement en date des 17 octobre 2005 et 27 mars 2006 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de travaux du lot n° 1 : VRD, sols et mobilier et tous les actes contractuels y afférents pour l'aménagement de la place Voltaire à Lyon 3°, avec l'entreprise Linea BTP, pour un montant de 399 865,68 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée le 17 octobre 2005 pour l'opération n° 0911 - Lyon 3° : place Voltaire.

3° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,